



LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 21 avril 2020

AVIS AUX ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2020/06

Objet : Ligne de refinancement ciblée à 24 mois (LR24)

Le Conseil de Surveillance de l'IEOM, lors de sa réunion du 17 avril 2020, a décidé de mettre en place une ligne de refinancement ciblée à 24 mois (LR24).

Le Conseil a fixé à -0,10 % le taux de la première opération d'un montant de 50 milliards XPF. Sous condition de progression des encours de crédit aux entreprises non financières entre le lancement et l'échéance de l'opération, ce taux sera porté à -0,30 %.

Les règles des lignes de refinancement (LR) sont précisées dans la NIEC 02/2020. Les modalités de remise et de cession du collatéral en garantie des LR sont décrites dans la NIEC 03/2020.

Marie-Anne POUSSIN-DELMAS